

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2012

L'an deux mille douze, le huit mars les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	8	Compte Administratif	Approbation compte administratif assainissement année 2011	
2	9	Compte Administratif	Approbation compte administratif commune année 2011	
3	10	Compte de Gestion	Approbation compte de gestion assainissement année 2011	
4	11	Compte de Gestion	Approbation compte de gestion commune année 2011	
5	12	Subvention Collège Vélines	Attribution subvention voyage Espagne	
6	13	Acquisition terrain	Acquisition terrain à côté de la station d'épuration	
7	14	Logement Reynaud	Vente du logement Reynaud	
8	15	Fusion Communauté de Communes	Date de mise en place de la fusion des Communautés de Communes Montaigne en Montravel et du Gurçonnais	

L'an deux mille douze, le huit mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 01 mars 2012.

**Etaient présents** : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Jean-Luc FAVRETTO, Josiane MANZANAS, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Pierre POUGET, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Michel CARPENTIER, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Alain BATAÇ

**Absents excusés** : Marie-France AUDET, Hélène GUISET, Claude ROUCHEYROLLE

**Absent non excusé** : néant

**Procurations** : Marie-France AUDET à Annick KOURLATE  
Hélène GUISET à Jean-Luc FAVRETTO  
Claude ROUCHEYROLLE à Jean-Thierry LANSADE

**Secrétaire de séance** : Marie-José GUERIN

### **Approbation du procès-verbal**

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 16 Février 2012 pour approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Trois délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Subvention au Collège de Vélines

- Acquisition d'un terrain à côté de la station d'épuration
- -Date de mise en place des Communautés de Communes Montaigne en Montravel et du Gurçonnais

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE**

#### **ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2011**

Monsieur LACHAIZE fait présenter le compte administratif du budget annexe assainissement de l'année 2011

Dépenses d'exploitation	36 650,28 €
Recettes d'exploitation et report	41 740,20 €
Excédent d'exploitation	5 089,92 €
Dépenses d'investissement et report	13 129,04 €
Recettes d'investissement	33 346,00 €
Excédent d'investissement	20 216,96 €

### **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE DE L'ANNEE 2011**

Monsieur LACHAIZE fait présenter le compte administratif du budget de la Commune de l'année 2011

Dépenses de fonctionnement	732 226,52 €
Recettes de fonctionnement	879 302,26 €
Excédent de fonctionnement	147 075,74 €
Dépenses d'investissement	392 889,41 €
Recettes d'investissement et report	362 767,59 €
Déficit d'investissement	30 101,82 €

Monsieur le Maire quitte la salle des débats et Mr Carpentier doyen d'âge prend la présidence du conseil.

Après avoir remercié Mme Claudine Geraud pour ses explications claires, il propose le vote des comptes qui sont approuvés à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

#### **Délibération**

*Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CARPENTIER doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.*

*Le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2011 du budget annexe assainissement conformément aux documents transmis*

*Le compte administratif du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité par 15 voix Pour – 0 Contre- 0 Abstention*

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

### Délibération

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CARPENTIER doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2011 du budget de la commune conformément aux documents transmis.

Le compte administratif de la Commune est adopté à l'unanimité par 15 Voix Pour- 0 Voix Contre- 0 Abstention.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et les comptes de gestion du Percepteur, en conformité avec les comptes administratifs du Maire sont soumis au vote.

### Délibération : approbation du compte de gestion 2011 budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif est invité à approuver le compte de gestion 2011 du budget annexe assainissement.

- Il prend acte de la présentation du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Arrête les résultats définitifs

Les résultats sont récapitulés dans les tableaux transmis.

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le comptable, est conforme à la comptabilité administrative et n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte de gestion est adopté par 15 Voix Pour- 0 Contre- 0 Abstention

### Délibération : approbation du compte de gestion 2011 budget de la Commune

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif est invité à approuver le compte de gestion 2011 du budget de la Commune.

- Il prend acte de la présentation du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Arrête les résultats définitifs

Les résultats sont récapitulés dans les tableaux transmis.

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le comptable, est conforme à la comptabilité administrative et n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte de gestion est adopté par 15 Voix Pour- 0 Contre- 0 Abstention.

## **VENTE DU LOGEMENT REYNAUD .**

### Délibération :

Lors de la dernière réunion, le compromis de vente proposé par 3C Habitat a été refusé car il ne correspondait pas au prix estimé par les domaines.

Suite à la rencontre de Mrs Lachaize, Lansade, Berthet et Mme Manzanos avec Maître Lapervenche, il est décidé à l'unanimité de faire une contre proposition à 3C Habitat, au prix estimé par les Domaines, soit 151 640 € .

Maître Lapervenche estime intéressant pour la commune de préserver ce patrimoine.

*Le conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon du projet si la contre proposition de prix de la Mairie, conforme au prix estimé par les Domaines, est refusée par 3 C habitat.  
La possibilité d'aménager deux logements communaux est envisagée par une majorité d'élus en cas d'abandon de ce projet.*

## **SUBVENTION AU COLLEGE OLYMPE DE GOUGE.**

### **Délibération :**

*Il est rappelé que nous avons déjà attribué sur le budget 2012 une subvention de 300 €*

- pour un voyage en Grèce concernant 4 enfants de la commune*
- pour un séjour au ski pour 10 enfants*

*Suite à la réception d'une autre demande du collège demandant une aide financière pour un voyage à Bilbao concernant un enfant de la commune, il est décidé après discussion d'affecter 50 € pour ce séjour et de joindre une lettre proposant pour les demandes à venir l'affectation d'une seule subvention annuelle à déterminer.*

## **ACQUISITION DE TERRAINS JOUXTANT LA STATION D'EPURATION.**

### **Délibération :**

Mr Géromin et Mr Quettier proposent de céder à la Commune une parcelle leur appartenant, respectivement les n° 172 et n°17 de la Section BB, jouxtant la station d'épuration.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que Mr le Maire engage les démarches nécessaires auprès du notaire pour l'acquisition de ces lots pour l'euro symbolique.

Le Conseil propose en même temps la régularisation du don d'un terrain par Mr Merveillaud, les frais de bornages incombant à la commune.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS :**

### **-Salle des fêtes :**

La commission s'est réunie mercredi 7 mars pour faire le point sur le fonctionnement du chauffage. Suite à l'observation de dégradations au niveau de la scène côté droit (traces de graffitis) il est décidé l'envoi d'un mail à la présidente de la dernière association utilisatrice de la salle pour lui signaler ce fait.

En cas de problème : Personnes à contacter

-Mr Lachaize, les adjoints ou Mr Pourtal.

**Local Associations ( 3<sup>ème</sup> âge ) :** le règlement intérieur (rangement, nettoyage....) sera envoyé à chaque président pour signature.

La commune assure 1h de ménage par mois

Un calendrier d'utilisation est prévu pour la salle des Associations de la même façon que pour la Salle des Fêtes.

La commission salle des fêtes prévoit de se réunir rapidement pour peaufiner le règlement intérieur de la salle des fêtes et de la salle des associations.

### **-Station d'épuration :**

Les travaux de réalisation du lit de roseaux sont en cours.

**-Routes :**

Les travaux de bouchage des trous sont en cours.

**-DICRIM**

Ce document interne d'information sur les risques majeurs est consultable sur le site de la Commune et au Secrétariat de la Mairie.

**-Commission Communication**

Réunion le 16 mars 2012 pour le prochain bulletin municipal.

**Rappel**

Manifestations à venir :

31 Mai : Marche du cœur

24 Mars : Salle des fêtes : 15h30 Carlos Otero musicologue

3 juin : Eglise 16h Quatuor Mascaret

7 juillet : M Guy Chaumont conférence sur les moulins à eaux

**-Collecte des ordures ménagères :**

L'organisation de la distribution des nouveaux containers devrait se mettre en place prochainement.

**-Communauté de Communes :**

Compte-rendu du CC du 5 mars

15 avril 2012 Fête des vins (St Antoine de Breuilh)

Demande de subvention de 800€ pour l'organisation d'une course pédestre de 15 kms par le Comité des Fêtes de St Antoine de Breuilh

Course pédestre de 15 kms

Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes Castilon-Pujols concernant la petite enfance.

**Centre de loisirs :** Application d'un tarif modulé en fonction du quotient familial (de 1€ à 8,56€ la journée)

**Fusion Montagne en Montravel et Gurçonnais :**

**Délibération :**

*Une discussion s'installe autour de la date de mise en place de cette fusion imposée. Une majorité d'élus est favorable à attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 plutôt que 2013 pour travailler sereinement à la mise en place des nouveaux statuts, travailler sur les compétences etc....*

Le vote pour cette date de mise en place fait ressortir :

- 10 POUR le 1<sup>er</sup> Janvier 2014
- 1 POUR le 1<sup>ER</sup> Janvier 2013
- 3 ABSTENTIONS

*Monsieur LANSADÉ refuse de participer au vote et s'en explique.*

*Pour avoir participé à toutes les réunions du Conseil Communautaire, cette Fusion de Communautés de Communes lui paraît être l'œuvre exclusive des instances Prefectorales. Aussi, il se soumet contraint et forcé à la décision de Monsieur Le Préfet en ayant la conviction profonde d'être mis devant le fait accompli.*

*Pour cette raison, il estime que le pouvoir de décision des élus est bafoué dans cette affaire.*

*Toutefois, pour ce qui est de sa position de délégué du Conseil Municipal à la Communauté de Communes, il précise qu'il portera la décision majoritaire du Conseil Municipal au Conseil Communautaire, sans faire état de ces états d'âme.*

La séance est levée à 21 h

Prochaine réunion le    à    h

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISSSET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	ABSENTE
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	ABSENT
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	ABSENT